



**CENTRALE
LYON**

Rapport de jury concours interne IGE Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel

622 candidats se sont inscrits à ce concours, 448 dossiers ont été complétés et renvoyés au centre organisateur pour 47 postes offerts par 34 affectataires.

La très grande majorité des dossiers étaient complets (rapport d'aptitude, organigrammes formations suivies) et présentaient une qualité rédactionnelle satisfaisante.

Toutefois, afin d'aider les candidats à améliorer leurs futurs dossiers, le jury souhaite apporter quelques précisions :

Les candidats doivent apporter un soin tout particulier à la partie formations suivies qui permet de se rendre compte de l'intérêt porté à l'acquisition de nouvelles connaissances durant la vie professionnelle. Ces formations doivent être **sélectionnées** en tenant compte de leur plus-value pour la candidature et de leur date de réalisation. Un récapitulatif intégral (dates et intitulés) fourni par les établissements d'origine ne détaille pas le contenu des formations suivies et ne permet pas au jury de voir ce qui a été abordé.

Une attention toute particulière doit être accordée tant à la forme qu'au fond.

Les documents doivent être dactylographiés, dans une police permettant une lecture aisée (éviter la taille 8). Le dossier doit être rédigé, à ce niveau de recrutement une liste d'activités n'est pas suffisante.

Attention aux copier-coller qui mentionnent par exemple un corps postulé ou emploi type différent du concours. La trame du dossier de l'année antérieure ne doit pas être réutilisée, le cadre de l'année est obligatoire.

Une liste des travaux doit être réalisée si le candidat en présente. Ces travaux doivent être en nombre limité et pas trop volumineux. Ils doivent servir à éclairer le jury sur une activité particulière. Attention au respect des données personnelles, aucune information nominative ne doit être donnée.

Enfin, l'usage de l'IA est déconseillé, en effet le résultat obtenu est aisément reconnaissable et désavantage les candidats d'autant plus lorsqu'ils n'ont pas effectué une relecture et une appropriation du texte qui en est issu.

Les propos doivent être structurés avec un plan cohérent. Les expériences doivent être sélectionnées en fonction de l'emploi type postulé. Elles doivent être précisément décrites afin de permettre au jury de bien comprendre le niveau de technicité, de responsabilités et d'implication dans les dossiers.

Lorsque les expériences relèvent plutôt d'un autre emploi type les candidats doivent se projeter dans celui postulé et démontrer en quoi leurs activités actuelles leur ont donné des compétences transposables. Un dossier ou une conclusion d'un candidat continuant à se projeter uniquement dans l'emploi type actuellement exercé, s'il est différent de celui postulé, est un frein important à l'admissibilité.